

ARRÊTÉ DU MAIRE N°157/2022

Le Maire de la commune de SEYSSEL (Haute-Savoie),

Vu

- le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212.2, 2213.1,
- le Code de la Route,

Considérant

- la demande de M. Florian Marmillon pour une autorisation de stationnement d'un véhicule de déménagement au N° 3 allée Henri IV les vendredi 22 et samedi 23 juillet.
- qu'il est nécessaire de prendre toutes les précautions pour la sécurité des usagers et des intervenants,

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Les vendredi 22 et samedi 23 juillet 2022, M. Marmillon est autorisé à stationner son véhicule de déménagement au numéro 3 allée Henri IV.

ARTICLE 2 - La signalisation provisoire réglementant le stationnement sera mise en place et enlevée par le demandeur.

ARTICLE 3 - M. Marmillon veillera à rediriger la circulation des piétons pour leur sécurité, du côté opposé de l'allée Henri IV.

ARTICLE 4 - Le demandeur veillera à conserver et à rendre le domaine public en parfait état.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes et aux lieux habituels. Ampliation sera adressée :

- à M. Florian MARMILLON, 3 allée Henri IV 74910 SEYSSEL
- à la gendarmerie de Seyssel,
- au centre de secours de Seyssel.

A Seyssel, le 15 juillet 2022

Le Maire
Gérard LAMBERT

